

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins  
de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins  
de longue durée

**District du Centre-Ouest**

609 Kumpf Drive, Suite 105

Waterloo, ON N2V 1K8

Téléphone : 888 432-7901

## Rapport public initial

**Date d'émission du rapport :** 22 avril 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1122-0002

**Type d'inspection :**

Autre

**Titulaire de permis :** peopleCare Communities Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** peopleCare Meaford LTC, Meaford

**Inspectrice principale**  
Brittany Nielsen (705769)

**Signature numérique de l'inspectrice**

Brittany Nielsen

Digitally signed by Brittany  
Nielsen  
Date: 2024.04.24 13:20:03 -04'00'

**Autres inspectrices ou inspecteurs**

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu hors établissement aux dates suivantes :  
les 10 et 11 avril et du 15 au 17 avril 2024.

L'inspection concernait :

- le cas n° 00112941 – attestation annuelle des plans de mesures d'urgence non présentée.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :  
rapports et plaintes.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins  
de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins  
de longue durée

**District du Centre-Ouest**

609 Kumpf Drive, Suite 105

Waterloo, ON N2V 1K8

Téléphone : 888 432-7901

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### **AVIS ÉCRIT : Attestation**

Problème de conformité n° 001 – avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

**Non-respect du : par. 270 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Attestation

par. 270 (3) Le titulaire de permis veille à ce que l'attestation soit présentée une fois par année au directeur.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le formulaire d'attestation des plans de mesures d'urgence soit présenté au directeur en 2023.

### **Justification et résumé**

Le personnel a confirmé que l'attestation annuelle concernant les plans de mesures d'urgence n'avait pas été présentée au directeur en 2023.

Étant donné que l'attestation n'a pas été présentée au directeur en 2023, le directeur ignorait si le foyer avait en place les plans de mesures d'urgence requis.

Sources : entretiens avec le personnel et un courriel reçu d'un membre du personnel. [705769]